



## AVIS DE PROMULGATION

### Règlements 590-16 et 591-16

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors des séances ordinaires du 11 janvier et du 8 février 2016, les règlements respectifs suivants :

- ↳ **Règlement 591-16**     *Règlement autorisant des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2016*
- ↳ **Règlement 590-16**     *Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2016*

Le Règlement 591-16 a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter lors d'une journée d'enregistrement tenue le jeudi 28 janvier 2016 et il est réputé approuvé.

Ces deux règlements entrent en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où ils sont déposés.

Donné le 9 février 2016.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA